

MANIFESTE
POUR UNE

NOUVELLE
CULTURE
POLITIQUE

**UNE INITIATIVE DE SYLVAIN PAGÉ,
DÉPUTÉ DE LABELLE**

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
Préface	6
Introduction.....	8
La politicaillerie à la période de questions.....	9
La politicaillerie en commission parlementaire	10
La liberté d'expression du député	11
Le changement nécessaire.....	11
Les trois grands enjeux	12
Propositions	13
Propositions – Relations avec le citoyen.....	13
Référendums d'initiative populaire	14
Révocation de député (« Recall »).....	15
Assemblées de comté.....	16
Comité permanent des réformes démocratiques (CPRD).....	17
Éducation civique	17
Propositions – Élections et financement des partis	18
Élections à date fixe.....	18
Réforme du mode de scrutin	19
Financement des partis politiques	20
Propositions – L'Assemblée nationale et la gouvernance	20
Changer la dynamique de confrontation.....	20
Réduire la ligne de parti.....	22
Le vote électronique	23
Réforme de la période de questions.....	24
Période de questions citoyennes.....	25
Rôle du président de l'Assemblée nationale.....	26
Élection du président et des vice-présidents	26
Limiter le nombre de ministres.....	27
Partager le conseil des ministres.....	27
Bâillon et filibuster	28
Les caméras au Salon bleu	29
Vers une plus grande décentralisation	29
Propositions – Comportements politiques.....	30
Démission des députés.....	30
Relations entre partis et propos partisans.....	31
Conclusion.....	32

REMERCIEMENTS

Je remercie les acteurs et penseurs politiques qui ont tous généreusement accepté de nous rencontrer. Chapeau bas à Louise Beaudoin, Claude Béland, Stéphane Bergeron, Claire Bolduc, Gérard Deltell, Bernard Généreux, Raymond Gravel, Marie Grégoire, Amir Khadir, Lisette Lapointe, Christine Normandin, Pierre Paradis, Benoît Pelletier, Daniel Turp et aux autres que nous ne pouvons nommer.

Un merci particulier aux six anciens présidents de l'Assemblée nationale qui ont bien voulu mettre leur grande expérience au service de notre réflexion, soit Michel Bissonnet, Jacques Chagnon, Jean-Pierre Charbonneau, François Gendron, Louise Harel et Yvon Vallières.

Il est important de spécifier que les gens qui ont été consultés ne sont pas nécessairement en accord avec les propositions de ce manifeste.

Finalement, je tiens à remercier les Québécois qui continuent d'espérer une politique plus belle et plus noble et plus particulièrement les citoyens de la circonscription de Labelle avec qui je partage la « politique autrement » depuis 2001.

Sylvain Pagé

PRÉFACE

« Si vous trouvez que les périodes de questions à l'Assemblée nationale ne volent pas toujours très haut, dites-vous que vous n'êtes pas seul. Il y a au moins un député qui trouve le spectacle aussi loufoque que vous. »

Le Soleil, dimanche, 28 septembre 2003

Sylvain Pagé : le député qui n'applaudit pas

Article de Stéphane Paquet

Sans appuyer le comportement des parlementaires qui stimule le cynisme, je ne l'ai pas vraiment dénoncé depuis cet article du Soleil de septembre 2003, sauf par mon obstination à ne pas applaudir à la période des questions. J'ai toujours tenté de pratiquer cette « politique autrement » dans ma circonscription, mais sur la scène nationale, je n'ai rien fait pour en faire la promotion, outre certaines interventions au caucus de notre parti et par mon attitude de non-collaboration à ce que j'ai qualifié de « spectacle ». Or, comme à peu près tous les Québécois, je constate que l'état de notre démocratie se détériore peu à peu.

Par ce manifeste, je m'oppose à la partisanerie, à la ligne de pensée unique et à une culture politique dépassée et déconnectée de sa population. Nous sommes mûrs pour changer notre culture politique d'opposition pour une culture de collaboration.

Ma démarche est inhabituelle car elle ne passe pas par le filtre du parti dont je suis membre. Je la désire totalement non partisane. J'espère toutefois que les propositions de ce manifeste seront reprises par le plus grand nombre d'acteurs politiques et j'applaudirai à chaque fois qu'un parti ou un mouvement adoptera la volonté d'améliorer notre culture politique.

Il ne faut pas rêver. Ce n'est pas par la voix de quelques politiciens qu'une nouvelle culture politique naîtra, mais par la voix des citoyens, toute couleur politique confondue. Il n'existe pas de sauveur qui viendra extirper notre politique de sa torpeur. Il n'existe pas un seul individu qui puisse changer notre société par lui-même. Cette démarche ne peut réussir que par l'appui des Québécois et une volonté réelle des acteurs politiques, sans quoi, elle ne sera qu'un autre rapport à moisir sur une tablette.

Mes convictions, les discussions avec mes collègues et les nombreux appels citoyens à une meilleure démocratie m'interpellent, me motivent et m'obligent à écrire ce manifeste. En tant que citoyen, mais aussi à titre d'acteur privilégié de la politique québécoise, je ne veux pas accepter la situation actuelle avec fatalisme.

Certains me diront qu'il faut plutôt parler des « vraies affaires » : de décrochage scolaire, des attentes en santé, de nos infrastructures déficientes, de la survie de notre environnement, d'un grand projet de société. Je suis d'accord avec eux, cela doit être la première préoccupation des élus. Par contre, je demeure convaincu que pour prendre de grandes décisions et des virages difficiles et audacieux, il faut que la population soit disposée à écouter ceux qui proposent. Pour un grand nombre de citoyens, ce n'est plus le cas. La communication ne passe plus. Il est temps et nécessaire de rétablir ce contact, de rebâtir cette confiance, de tout mettre en place pour briser ce cynisme. Ce n'est pas que la classe politique qui y gagnera, mais bien tous les Québécois.

Voici donc une vision pour une approche nouvelle de la politique. Vous y découvrirez des propositions audacieuses qui trouveront écho chez ceux qui espèrent une politique inspirante. Débattons-en et adoptons-les : il est plus que temps de changer notre culture politique.

Sylvain Pagé

INTRODUCTION

«Les outils principaux des vrais démocrates sont la liberté d'expression et d'information. Ces deux libertés ne ressortent pas de dogmes ou d'idées reçues. Elles impliquent la projection de toutes les idées, vieilles et nouvelles, qui ont toutes droit à leur place sur le marché des idées.»¹

-René Lévesque

La culture politique actuelle en est une de partisanerie et de confrontation. Elle alimente un climat malsain qui mène les citoyens à perdre confiance en ses élus. Si la population n'a plus confiance en ses représentants, pourra-t-elle vraiment façonner la société telle qu'elle la désire? Plus le lien de confiance entre le citoyen et le système politique s'estompe, plus les risques de dérapages sont grands. La perte de vitalité de notre démocratie ne peut avoir que des impacts négatifs sur le Québec.

L'ambiance à l'Assemblée nationale est particulièrement lamentable depuis le printemps 2009. Malgré cela, ce manifeste n'est pas le produit de la conjoncture actuelle. Il est plutôt le fruit d'une longue réflexion sur le rôle du député et sur le désabusement des Québécois envers la politique. Déjà au début des années 90, Gérald Godin avait compris l'existence de la faille démocratique. « Il faut renouveler les institutions et les mœurs électorales si on veut que la jeune génération s'intéresse à la politique »², écrivait-il à Pauline Julien.

Nous devons dénoncer la situation actuelle et proposer des solutions concrètes qui augmenteront la confiance entre la population et notre système politique. Certaines de nos propositions paraîtront saugrenues à première vue, mais chacune d'entre elles mérite qu'on y réfléchisse sérieusement. De toute façon, l'état de notre démocratie nous impose de débattre de toutes les solutions possibles. Bien que de nombreuses expériences démocratiques à l'international nous aient inspirés, nous ne limitons pas nos propositions à ces exemples. L'innovation est nécessaire pour créer une démocratie qui ressemble aux Québécois.

Il ne faut pas chercher les coupables de la situation actuelle. Nous sommes tous à la fois victimes et complices de cette culture qui s'est installée sournoisement avec les décennies. Cet état de fait nous impose de débattre dans un climat sain, honnête et éloigné de toute forme de partisanerie.

Nous utilisons le terme « culture politique » en son sens large. Il inclut les relations avec le citoyen, les manières de communiquer, les méthodes de revendication et de contestation, les règles qui encadrent nos actions, les mœurs de nos politiciens et d'autres aspects. Ce manifeste s'oppose à la culture de confrontation et vise à inspirer tous ceux qui ont à cœur la santé de notre démocratie. Une nouvelle culture politique ne sera possible que par l'adoption d'une nouvelle attitude chez les députés et des réformes pour une démocratie plus forte. L'honnêteté, la transparence, la participation citoyenne et la bonne volonté en sont les clés. C'est en gardant ces valeurs à l'esprit que nous pourrions réaliser une société meilleure.

¹ René Lévesque. Assemblée nationale du Québec, 20 décembre 1979, rapporté dans René Lévesque, *«Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de me dire à la prochaine fois... »... et autres paroles qui ont marqué le Québec.*

² Gérald Godin et Pauline Julien, *La renarde et le mal peigné.* Éditions Léméac, 2009, page 170.

CONSTAT

Les partis politiques doivent faire leur *mea culpa* et reconnaître que tous ont leurs torts. Une trop grande partie de la population ne croit plus les « belles paroles » des politiciens.

Outre les promesses non tenues, l'un des exemples récents qui ont grandement contribué à accentuer le cynisme est l'indifférence gouvernementale envers les demandes incessantes pour une enquête publique dans l'industrie de la construction. Alors que toutes les formations politiques portent généralement une grande attention aux sondages et qu'environ 80% de la population ait insisté pour la mise sur pied de cette enquête pendant plusieurs mois, les citoyens sont toujours en attente et la frustration est palpable.

D'autre part, la crise de ce printemps entourant le projet de loi 204 concernant l'entente entre Québecor et la ville de Québec est l'exemple patent que la ligne de parti étouffe les députés de toutes les formations politiques. Il est donc évident que l'on ne peut blâmer une seule personne ou une seule organisation pour l'état actuel de notre démocratie.

Reconnaissant que les causes sont multiples et que nous n'avons exploré qu'une partie du problème, nous présentons ici quelques autres exemples qui nourrissent le cynisme de la population : la période de questions, le *filibuster* et les difficultés pour le député de jouir pleinement de sa liberté d'expression.

La politicaillerie à la période de questions

De plus en plus, nous assistons à de tristes spectacles au Salon bleu de l'Assemblée nationale. Cette chambre où se tiennent les grands débats qui influencent le Québec dans son ensemble est trop souvent considéré comme un objet de risée, voire de mépris. Avec l'ambiance négative qui y règne et parfois les insultes qu'on y entend, peut-on vraiment s'en étonner? Une attitude qui est en place depuis trop longtemps et que chaque formation politique a répété peu importe le côté de la chambre où elle est assise.

De tous les côtés, on cherche à entacher la réputation de l'adversaire. Au lieu d'opposer aux rivaux des arguments de fond, on leur présente parfois des demi-vérités toutes calculées. Ainsi, l'opposition peut poser au gouvernement des questions d'intérêt public, mais trop souvent, la question n'a pas seulement comme premier objectif d'obtenir une réponse constructive. Elle vise plutôt à mettre en cause la réputation du gouvernement ou à sous-entendre l'incompétence ou même le scandale. Malgré qu'il soit absolument nécessaire de questionner toute forme d'incurie et que la période de questions soit essentielle à notre démocratie, force est de constater que les moyens qui se sont développés au fil des années font en sorte que cet exercice de reddition de comptes, puisse prendre parfois des allures de règlement de comptes.

Le gouvernement ne fait pas preuve d'un comportement plus mature. Avec des lignes quotidiennes soigneusement préparées par les hautes instances du parti sur les enjeux de l'actualité, les ministres trouvent régulièrement une manière de contourner la question.

Non seulement ils développent l'art d'éviter de répondre, mais ils trouvent souvent le moyen de critiquer l'opposition pour une déclaration ou une décision prise il y a des années! À la période de questions, la culture de la mauvaise foi est équitablement partagée et cela, trop longtemps.

Les mises en scène orchestrées où l'on s'applaudit à tout rompre pendant de longs moments sont particulièrement désolantes. En faisant cela, les élus veulent donner une apparence de solidarité et renforcer la valeur de la question ou de la réponse, mais bien rares sont les citoyens qui y croient. Cela s'apparente davantage à une bien mauvaise mise en scène.

Bien qu'aucun député ne s'en plaigne publiquement, notre culture politique en désespère plus d'un. La démission de Camil Bouchard n'est certainement pas étrangère à cet état de fait. Lors de son point de presse annonçant sa démission le 14 décembre 2009, Camil Bouchard disait qu'«aussi longtemps que nous serons aux prises avec cette crise morale et éthique, le Québec fera du sur place, et il y a beaucoup mieux à faire que du sur place.»

Malgré que ce constat soit répandu, sommes-nous aptes à changer notre culture politique? Combien d'autres politiciens de valeur devront démissionner avant d'adopter une nouvelle culture politique, avant de faire ce nécessaire débat? Nous sommes convaincus que l'absence de changement ne peut mener qu'à la perpétuation du cynisme politique, ce qui ne peut signifier que d'autres démissions de députés et de citoyens.

La politocallerie en commission parlementaire

Même si l'on abuse de partisanerie à la période de questions, il est important de souligner qu'il s'effectue de l'excellent travail à l'Assemblée nationale et que la très grande majorité des députés sont motivés par de bonnes intentions. Par exemple, le travail en commission parlementaire est généralement de grande qualité et souvent collaboratif, ce qui est peu connu du public puisqu'il s'agit d'un travail parfois ardu et que les médias en parlent très peu. Nous comprenons qu'un titre tel que « Les députés s'entendent autour d'un projet de loi » n'est pas particulièrement vendeur. Malgré le bon travail qu'on effectue en commission parlementaire, l'utilisation de la technique du *filibuster* peut rapidement devenir une arme de cynisme.

Lorsqu'un projet de loi est déposé à l'Assemblée nationale, on doit l'étudier article par article en commission parlementaire. Une fois tous les articles étudiés, le projet de loi retourne en Chambre pour le vote sur son adoption finale. Il arrive que les partis d'opposition, pour une raison possiblement légitime, obstruent automatiquement l'étude des articles de loi. Cette technique s'appelle le *filibuster* et consiste à utiliser le maximum de temps possible pour étudier le projet de loi. Ainsi, on allonge la durée de l'étude de la loi et on retarde, voir on empêche, son adoption. Cette technique parlementaire est souvent la seule arme de l'opposition pour démontrer son désaccord à un projet de loi. Pour le gouvernement, la seule issue devant un *filibuster* est le bâillon.

Le principal problème du *filibuster* est que les députés qui y ont recours épuisent souvent tous leurs arguments. Il devient donc pénible d'entendre parfois des futilités pendant de longues heures. Un temps précieux se perd ainsi et quand le citoyen en est conscient le cynisme s'en trouve renforcé.

La liberté d'expression du député

Les pressions pour que le député restreigne son opinion sur des enjeux politiques proviennent principalement de deux sources : ses concitoyens et son parti politique. Bien sûr, il est compréhensible que le député s'abstienne d'exprimer une opinion qui n'est pas celle de la population.

La seconde source empêchant le député de s'exprimer librement mène à un questionnement plus profond. Est-il souhaitable qu'un parti politique ait autant d'influence sur le représentant du peuple? Bien sûr, l'affiliation partisane du député a un énorme impact sur le vote populaire, mais si nous souhaitons revaloriser le lien entre le député et les Québécois, il doit nécessairement être plus libre de ses choix et de ses opinions.

Les partis politiques ne permettent pas qu'un député exprime une opinion divergente de son parti, sauf lors de rarissimes exceptions. Il peut toujours faire valoir ses points de vue lors de son caucus, un lieu d'échanges certes, mais au pouvoir d'influence limité. L'expression d'une opinion différente à l'extérieur de son caucus est perçue comme une voix dissidente et celui qui ose s'exprimer librement devra vivre avec les conséquences de son geste. Sans l'appui de son parti et particulièrement de ses dirigeants, un député ne peut espérer acquérir de plus grandes responsabilités et voit son influence diminuer au sein de son caucus.

LE CHANGEMENT NÉCESSAIRE

« Au-delà des «codes» et des «commissaires», l'éthique en politique est avant tout une «culture». Mais une culture capable de fondre au soleil dès qu'on la délaisse par paresse, incompétence, inconscience ou malhonnêteté. »³

-Josée Legault

Seule l'adhésion sincère d'un grand nombre de citoyens et de députés permettra la construction d'un nouveau lien de confiance. La bonne foi et la volonté de changement des députés sont capitales. Si certains adhèrent au mouvement par opportunisme, la population s'en rendra compte rapidement et notre démarche deviendra, elle aussi, synonyme de cynisme. La confiance se gagne à long terme, un geste à la fois, mais elle se perd rapidement.

Le Commissaire au lobbying, le Vérificateur général, le juriconsulte, le Commissaire à l'éthique et tous ces « garde-fous éthiques » que les politiciens se sont donnés sont définitivement utiles. Il faut toutefois garder en tête un constat fondamental : personne d'autre que l'élu ne peut être garant d'un comportement politique éthique et digne. Déléguer les responsabilités concernant l'éthique et la morale à des entités plus proches de la fonction publique que des politiciens ne peut mener à un réel changement de culture.

Bien que nécessaires et très utiles, les règlements concernant l'éthique ne devraient pas être la seule source sur laquelle les élus se basent pour faire de la politique proprement. L'éthique du député doit demeurer avant tout une question morale.

³Josée Legault, « Un Oliphant dans le magasin de porcelaine », Voir (Montréal), 2 juin 2010,

Les trois grands enjeux

« Apprenons que la démocratie se perfectionne, se vivifie de nos efforts personnels à tous, qu'elle exige de tous des connaissances et de la bonne volonté ».

-Jean-Charles Bonenfant

Les lois, les normes et les règlements ne peuvent rien changer s'ils ne sont pas intégrés à l'ensemble de la culture, avec ses mœurs et ses comportements. Une nouvelle culture politique passe par trois grands enjeux : une **plus grande implication des citoyens**, un **renforcement du rôle du député** (par la réduction du pouvoir des chefs de parti) et la **promotion d'une culture de collaboration**.

Premièrement, les citoyens doivent obtenir un réel pouvoir sur la gouvernance; l'élection du gouvernement aux quatre ans ne suffit plus. La société québécoise a beaucoup évolué. Le contexte social dans lequel les Québécois vivent n'est plus basé sur une relation d'autorité avec l'État.

Les citoyens sont de plus en plus éduqués et informés. Ils réseautent facilement et n'ont plus envie qu'on développe des projets majeurs sans qu'ils en soient informés. Ils ne veulent pas rester inactifs lorsque leurs décideurs mettent sur pieds des projets dont les choix et les conséquences sont douteux. Ils veulent aussi proposer de projets qui font rêver leur communauté.

Deuxièmement, la confiance entre le citoyen et l'élu ne peut se renforcer que si ce dernier peut jouir de sa liberté d'action et de pensée. Anciennement, le député avait davantage d'indépendance face à son chef de parti. On a trop souvent l'impression que le député ressemble davantage à un pion qu'à un véritable législateur. Pour corriger ce constat, le pouvoir des chefs de parti doit être réduit afin de permettre au député d'agir librement selon les intérêts de ses concitoyens et ses propres convictions.

Troisièmement, notre culture politique de confrontation doit céder sa place à une collaboration entre les partis. L'indignation perpétuelle est trop souvent improductive. L'ère de l'opposition systématique qui ne fait que s'opposer doit se terminer. L'ère du gouvernement sourd et aveugle à la population doit l'être tout autant.

PROPOSITIONS

«La responsabilité de l'homme politique moderne n'est pas de chercher refuge dans les mots et les formules; c'est de voir les réalités telles qu'elles sont, et surtout de proposer des moyens réalistes et précis pour surmonter les difficultés que rencontre la population.»

-Robert Bourassa.

Constaté le triste état de notre démocratie et énoncé des valeurs ne peuvent suffire à imposer une nouvelle culture politique. Plus d'une vingtaine de propositions sont donc avancées dans ce chapitre. Chacune de ces propositions est, à notre humble avis, une piste pour un changement important dans la manière de faire la politique. Elles ne sont pas toutes nécessaires pour mener au changement voulu; chacune d'entre elles étant plutôt une brique parmi celles que nous devons assembler afin de construire une démocratie plus vraie, plus belle et plus noble.

Aucune de ces propositions n'est individuellement la panacée. Seule l'application de plusieurs d'entre elles peut mener à un changement réel. De la même manière que la confiance personnelle se construit entre deux individus, chaque geste effectué par les décideurs pour regagner la confiance des citoyens est important. Les différents changements déjà mis en place à l'Assemblée nationale nous ont démontré que ce n'est pas seulement l'élaboration de nouveaux règlements qui permettront de rétablir la confiance. Cette situation doit maintenant changer.

Nos propositions sont divisées en quatre sections; **relations avec le citoyen, élections et financement des partis politiques, l'Assemblée nationale et la gouvernance et comportements politiques.**

Le lecteur doit garder en tête qu'aucune proposition n'est immuable. Lorsque nous avançons sur les détails d'ordre d'une proposition (application, fonctionnement, implantation, etc.), le lecteur doit savoir que nous sommes ouverts à toute modification qui respecte l'objectif global d'améliorer notre démocratie.

PROPOSITIONS – RELATIONS AVEC LE CITOYEN

Les citoyens ne veulent plus vivre leur démocratie aux quatre ans, mais pendant quatre ans. Celle-ci doit s'ancre dans leur quotidien, tout en s'assurant que les élections en demeurent le moment fort de notre démocratie.

La démocratie participative en est à ses premiers balbutiements à travers le monde et nous devons trouver des manières de l'appliquer de façon intelligente et efficace, tout en étant conscient des risques que cela peut comporter. Nous devons trouver notre propre modèle de démocratie : un modèle qui soit cohérent afin de développer un nouvel engagement politique chez les citoyens.

Référendums d'initiative populaire

Présentement, la participation citoyenne est fréquemment perçue comme un frein au développement du Québec. Certains parlent même d'une culture de l'immobilisme et du constant refus des citoyens d'appuyer diverses initiatives politiques. Il est rare que les mobilisations citoyennes soient perçues positivement et cela est fort compréhensible : entre les élections, les citoyens n'ont qu'un seul véritable pouvoir, soit celui de s'opposer. Il est temps que les citoyens marchent dans la rue pas seulement pour s'opposer à des projets, mais pour en réclamer.

Les citoyens politiquement actifs au sein de la société civile donnent généreusement de leur temps pour des causes auxquelles ils croient. Par leurs efforts, ils souhaitent contribuer à une société meilleure. Leurs efforts devraient être reconnus, et ce, même si nous n'adhérons pas toujours à leur vision.

Il est temps que les citoyens puissent influencer davantage l'agenda politique. Lorsque d'importants mouvements travaillent d'arrache-pied pour imposer une politique et que l'enjeu intéresse fortement un grand nombre de citoyens, nous devons pouvoir débattre de cet enjeu et l'adresser au gouvernement, peut-être même le lui imposer.

Les référendums d'initiative populaire doivent être bien balisés et n'être déclenchés que par un appui significatif. Par cela, nous voulons empêcher qu'une minorité peu représentative de la société québécoise soit apte à imposer son agenda politique. Le débat doit donc être important pour une grande partie des citoyens et toucher le Québec dans son entier pour qu'un référendum d'initiative populaire national soit mis en marche.

Ce mécanisme ne doit pas venir empêcher non plus un gouvernement de diriger avec leadership. À cet effet, il faut bien baliser le référendum d'initiative sur quelques questions auxquelles nous ne pouvons répondre pour le moment. Peut-il annuler une politique promise par le parti gouvernemental pendant ses dernières élections? Doit-il être exécutoire? Peut-il être effectif au niveau local ou régional? Nous sommes d'avis que si l'on permettait ce processus auprès d'une plus petite population (régionale ou locale), les critères devraient être plus exigeants. Il sera toujours plus facile, sur un plus petit territoire, de faire signer, par exemple, 80 personnes sur une population de 800, comparativement à 800,000 sur les huit millions de Québécois.

Le référendum d'initiative populaire doit toutefois être contraint par deux principes. En premier lieu, il ne peut affecter les droits fondamentaux des citoyens, ni remettre en cause des éléments reconnus par la constitution québécoise. En second lieu, il ne peut réduire le pouvoir de taxation de l'État ou avoir une incidence financière sur le budget du gouvernement. Ainsi, le référendum d'initiative populaire ne peut engager des fonds publics, imposer une charge aux contribuables, la remise d'une dette envers l'État ou l'aliénation des biens appartenant à ce dernier.⁴ De plus, nous croyons qu'une même question ne pourrait être reposée qu'après une période de quatre ans.

⁴ « La procédure parlementaire du Québec », sous la direction de M. François Côté. Éditions de l'Assemblée nationale du Québec, 2e édition, 2003, page 298.

Afin de nous donner le temps d'apprécier la portée de cette nouvelle mesure fort importante dans notre vie démocratique, nous proposons que les référendums d'initiative populaire soient contraints à deux périodes spécifiques de notre calendrier politique : aux élections générales et à la mi-mandat. De plus, imposer un référendum à la mi-mandat nécessiterait un seuil minimal un peu plus élevé que lors des élections. Nous souhaitons contraindre les référendums d'initiative populaire à la mi-mandat pour trois raisons.

Premièrement, il faut se méfier des moments émotifs qu'un référendum hâtif pourrait engendrer dans la population concernant des sujets sensibles. Deuxièmement, il faut laisser une marge de manœuvre pour les gouvernements nouvellement élus. Troisièmement, multiplier les possibilités de référendum en plein mandat gouvernemental équivaldrait à des coûts importants qu'il faut considérer.

Cette question est vaste et nous n'avons pas actuellement toutes les connaissances pour y répondre entièrement. Toutefois, il est impératif qu'elle soit débattue et que les citoyens puissent enfin prendre l'initiative politique lorsque la situation l'exige.

Révocation de député (« Recall »)

Malheureusement, il arrive qu'un député se révèle être indigne de sa fonction pendant son mandat. Ces situations sont rares, mais lorsqu'elles surviennent, elles contribuent grandement au cynisme.

Il est évident que si la révocation d'un député peut être effectuée à partir de sa position sur un seul enjeu, les dérapages seront au rendez-vous. Il faut s'assurer qu'elle ne brime pas le courage politique et le leadership des députés. La révocation doit donc être possible seulement si le député fait preuve d'un important manquement à ses devoirs ou dans certaines conditions particulières.

Il est important de définir clairement les situations qui permettraient la révocation d'un député. Celles-ci pourraient comprendre le verdict de culpabilité de tout crime ou fraude en lien avec son travail politique, l'absence répétée et injustifiée du député à l'Assemblée nationale et son adhésion à un parti autre que celui qu'il représentait lors de sa dernière élection. Chacune de ces situations devrait être corroborée par le « Comité permanent sur les réformes démocratiques » (CPRD) que nous souhaitons créer (voir plus bas). Hors des situations déterminées, la révocation du député serait impossible.

Le seuil minimum requis pour enclencher la révocation d'un député doit demeurer élevé. De plus, seuls les électeurs ayant voté à la dernière élection de la circonscription pourraient demander la révocation et participer à son vote. Cette mesure vise essentiellement à responsabiliser les électeurs et à les inciter à aller voter. De la même manière, la révocation responsabiliserait certains députés à considérer davantage leurs engagements et leurs concitoyens.

Assemblées de comté

L'une des propositions des plus importantes de ce manifeste est le vote libre pour le député (voir sous-section « Propositions – Assemblée nationale et gouvernance »). Cette mesure implique que les citoyens seront certainement intéressés à connaître davantage la position de leur député sur certains enjeux et parfois même à influencer ses choix. Les assemblées de comté deviennent donc un exercice de consultations ainsi que de reddition de comptes des plus pertinents pour les électeurs.

D'ailleurs, l'état québécois impose un tel exercice aux gouvernements municipaux qui ont l'obligation, lors de chaque séance publique, de répondre aux questions de leur population. Pourtant, rien n'impose au député de pratiquer le même genre d'exercice auprès de ses électeurs, ne serait-ce qu'une fois par année! Cela donne l'impression que nous sommes plus exigeants envers les élus municipaux qu'envers nous-mêmes. Si nous voulons être crédibles, nous devons montrer l'exemple!

Ainsi, les citoyens des circonscriptions dites « châteaux forts » peuvent n'avoir aucune idée de qui est leur député, de ce qu'il pense et n'avoir peu de moyens de lui demander des comptes relativement à ses votes. L'avènement des votes libres changerait cette dynamique, même dans ces comtés politiquement très constants.

Ces assemblées de comté seraient donc obligatoires et devraient avoir lieu deux fois par année, soit une par session parlementaire. Pour éviter le déplacement de groupe d'intérêts aux assemblées de plusieurs députés et ainsi surreprésenter ces groupes comparativement aux autres citoyens, ces soirées auraient lieu simultanément dans les 125 circonscriptions et seuls les résidents du comté y auraient droit de parole. Pour garantir la bonne marche et le sérieux de ces soirées, l'Assemblée nationale assurerait un soutien aux députés. Les citoyens pourraient en tout temps connaître les détails (endroit, date, ordre du jour, etc.) par le site de l'Assemblée.

Comité permanent des réformes démocratiques (CPRD)

Bien qu'il existe un secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, les bonnes intentions de réformes se rendent rarement à terme. La raison est simple : les députés et les ministres sont à la fois juges et parties. Une fois le pouvoir acquis, pourquoi changer les règles?

Il était plutôt navrant d'observer les travaux sur la réforme du mode de scrutin de l'hiver dernier. La partisanerie a encore une fois contribué à faire avorter tous les projets de changement. L'indépendance dont le Directeur général des élections (DGE) est supposé jouir n'est pas toujours respectée et ce, malheureusement, au nom des intérêts des partis politiques.

Nous proposons donc la création du Comité permanent des réformes démocratiques (CPRD) qui recevrait les différentes propositions de modifications, ferait ses propres consultations et proposerait librement les changements jugés nécessaires afin d'améliorer la situation générale de notre démocratie. Ce comité serait composé autant d'élus que de non-élus et ne devrait en aucun temps pouvoir être assujéti aux partis politiques. Ses propositions seraient présentées directement à l'Assemblée nationale et un vote libre des députés trancherait ultimement la question.

Ses champs de compétences toucheraient à tout ce qui concerne les procédures parlementaires, les méthodes de gouvernance, les élections, l'éthique des députés, etc. Ce comité devrait travailler conjointement avec les personnes nommées par l'Assemblée nationale (DGE, Commissaire à l'éthique, Commissaire au lobbyisme et autres) afin de proposer ses réformes. Il deviendrait également le chien de garde de notre nouvelle culture politique et en assurerait sa constante évolution. Un grand nombre des propositions de ce manifeste se retrouveraient donc sur la table de ce comité. Entre autres, le CPRD devrait :

- Déterminer les conditions pour enclencher une procédure de révocation ou de référendum d'initiative populaire.
- Déterminer les conditions permettant la révocation d'un député, en collaboration avec le Commissaire à l'éthique.
- Déterminer la date des élections fixes, en collaboration avec le DGE.

Trop souvent par le passé, des réformes, aussi simples soient-elles, n'ont jamais été menées à terme parce que les partis politiques n'y recherchaient que leur intérêt. Nous devons tourner la page sur ce genre de politique. Il en va de la crédibilité de notre démocratie.

Éducation civique

Le citoyen, en étant impliqué davantage au sein de notre vie démocratique, devrait augmenter ses connaissances des partis politiques, du processus électoral et du parlementarisme. Il faut donc favoriser la compréhension de notre démocratie dans toutes les tranches d'âge de notre population.

Nous proposons de développer une vraie éducation civique et d'introduire les parlements étudiants dès le début du primaire. Voilà une façon de préparer une société plus à l'écoute et de sauvegarder notre démocratie.

PROPOSITIONS – ÉLECTIONS ET FINANCEMENT DES PARTIS

Les élections générales sont le moment le plus fort de l'expression de notre démocratie. C'est le moment crucial où le débat d'idées doit devenir partie prenante de la vie du citoyen, puisqu'on y décide l'orientation du gouvernement pour les prochaines années. Il faut donc s'assurer que ce processus démocratique soit exemplaire.

Élections à date fixe

Depuis toujours, les gouvernements ont profité du privilège de déclencher les élections lorsque le moment leur était le plus favorable. Dans ce contexte, le premier ministre, qui est le seul à connaître l'échéancier électoral, profite des annonces de son gouvernement afin de favoriser ses chances de réélection. Depuis trop longtemps, la décision d'aller aux urnes est donc déterminée par les sondages et l'opportunisme bien avant les réels besoins de la population. Redonner confiance aux citoyens passe par l'élimination de ces vieilles pratiques.

L'un des premiers gestes à poser pour enclencher cette nouvelle culture politique serait d'adopter une loi obligeant la tenue des élections à date fixe. Dans ce domaine, le Québec est particulièrement en retard. La plupart des autres provinces canadiennes ainsi que le gouvernement fédéral ont déjà adopté des lois allant dans ce sens. Bien sûr, cela n'empêche pas qu'un gouvernement minoritaire puisse tomber lors d'un vote sur le budget ou lors d'une motion de censure. Dans ces cas particuliers, le comité permanent sur les réformes démocratiques ou le DGE devrait déterminer, avant même l'élection du nouveau gouvernement, les règles et les procédures.

Bien que nous croyions nécessaire de revisiter notre mode scrutin et qu'il puisse être modifié durant les prochaines années, cela ne change rien à l'importance des élections à date fixe. Une incongruité avec l'actuel mode de scrutin ne deviendra pas plus cohérente avec un autre mode de scrutin!

Réforme du mode de scrutin

Depuis quelques décennies, on discute de la possibilité d'instaurer un nouveau mode de scrutin que l'on souhaite plus représentatif. Alors que René Lévesque le qualifiait de « démocratiquement infect », comment se fait-il que personne n'ait encore réalisé cette réforme?

Après toutes ces années, il est presque devenu gênant de parler de consultations à propos d'une réforme électorale. Tous les partis d'opposition l'ont exigée depuis les 40 dernières années, mais aucun n'a réussi à la mener à terme. Ce type de comportement a une grande influence sur le degré de cynisme des électeurs. Les Québécois ne sont pas dupes. Ils savent trop bien que c'est pour conserver le pouvoir que cette modification n'est pas adoptée. Encore une fois, le fait d'être juges et parties démontre l'incapacité de la classe politique de réformer le système.

Au début des années 2000, suite à l'initiative du président Jean-Pierre Charbonneau, des États généraux dirigés par Claude Béland ont effectué une grande tournée du Québec afin de connaître l'opinion des citoyens et des différents groupes sur ce sujet. Malgré la réussite des consultations, la réforme n'a jamais vu le jour. Ce rapport est donc mort de sa belle mort, sur une tablette, comme de nombreux autres rapports bien intentionnés.

Il est possible de présenter des dizaines de propositions de réformes électorales bien différentes les unes des autres. Nous n'avons pas la prétention de proposer une seule forme de scrutin proportionnel, compte tenu de la complexité du sujet et surtout du fait que c'est un pilier même de notre démocratie. Toutefois, il nous apparaît nécessaire d'entendre cette volonté de changement, comme celle de l'élection du premier ministre au suffrage universelle. Il faut donc prendre le temps d'apprécier les différentes propositions, de conclure une fois pour toutes ce grand débat et que la décision finale revienne aux Québécois. Nous proposons la démarche suivante en y attachant une obligation de résultat :

- L'annonce de la création de nouveaux « États généraux » sur notre mode de scrutin avec un échéancier précis;
- Mise sur pied d'un comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques composé majoritairement de non-élus;
- Promesse d'un référendum national sur la question proposée par le comité directeur des « États généraux »;
- Adoption de la date du référendum, des règles et procédures dès le lancement des « États généraux »;
- Engagement de tous les partis politiques à respecter tant la démarche que la volonté exprimée par la population lors de ce référendum à la majorité simple.

Sans promesse de référendum, tout nouvel effort pour réformer notre mode scrutin est voué à l'échec.

Financement des partis politiques

Malgré le progrès incontestable que nous a apporté l'importante loi sur le financement des partis politiques, il est maintenant temps, 34 ans plus tard, de la mettre à jour.

Nous sommes persuadés que la grande majorité du financement des partis politiques est conforme, mais il persiste toutefois un doute dans l'esprit populaire que les partis et les députés seront malgré tout redevables envers ceux qui les financent. Il faut donc éliminer ce doute et fermer la porte à toutes possibilités d'enfreindre la loi.

Avec la toute dernière révision de la loi, le financement maximal qu'un citoyen peut donner à une formation politique est passé de 3000\$ à 1000\$. Diminuer ce montant à 1000\$, ne permet de fermer la porte que partiellement. Le financement public nous apparaît être la seule solution. Il mettrait fin à l'impression que certaines personnes ou entreprises financent certains partis et leurs candidats afin d'obtenir des faveurs en retour. Il mettrait fin également à la sollicitation à laquelle certains députés se soumettent et qui parfois peut les placer dans une position délicate. D'ailleurs, il devrait tout simplement être interdit à un député ou à un candidat de solliciter des sommes d'argent, outre que par l'adhésion au parti.

Le seul appui dont les partis politiques ont besoin, c'est celui des citoyens. L'adhésion obligatoire au parti réduirait le nombre des citoyens qui donnent à tous les partis dans l'espoir d'un retour d'ascenseur, sans nécessairement adhérer à leur idéologie. De plus, ces dons devraient se faire sans retour d'impôt. Nous éviterions ainsi une démarche lourde et coûteuse. Finalement, le financement par l'État devrait être modulé afin de ne pas nuire à l'émergence des nouveaux partis politiques.

PROPOSITIONS L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA GOUVERNANCE

Notre mode de gouvernance et les travaux parlementaires à l'Assemblée nationale sont devenus une importante source de cynisme chez les Québécois. La période de questions, l'imposition de la ligne de parti, l'utilisation parfois abusive des stratégies parlementaires, la manipulation de l'image et les invectives entre députés offrent quantité de raisons de décrocher de la politique.

Nous croyons que les solutions suivantes, si elles sont appliquées avec sérieux et bonne volonté, contribueraient à changer la perception générale du citoyen envers les élus.

Changer la dynamique de confrontation

Le parlementarisme britannique nous a légué une tradition politique de confrontation. Les sièges se font face comme si nous assistions à une bataille rangée. Une minorité de députés se lancent trop souvent des insultes comme dans une cour de récréation. La culture de confrontation qui domine la politique québécoise est trop bien représentée dans la dynamique de l'Assemblée nationale.

Sièges

Bien que nous soyons conscients de l'étroitesse du Salon bleu et des limites que cela impose, nous proposons que la disposition actuelle des sièges soit changée en faveur d'une forme se rapprochant de celle de l'hémicycle. Ce type de disposition est maintenant la norme pour certains États européens, où les gouvernements de coalition sont plus fréquents et la séparation entre le législatif et l'exécutif plus importante.

Actuellement, les députés des mêmes partis sont assis dans le même bloc de sièges. Nous proposons que les députés soient assis par ordre alphabétique de leur circonscription, sauf pour les chefs de partis, les leaders et les whips qui auraient des places désignées. À notre connaissance, rares sont les parlements qui ont choisi ce type de disposition. Toutefois, la Suède l'utilise déjà.

Cette proposition vise à la fois à diminuer les invectives entre les députés et à favoriser un climat de collaboration. Présentement, il est trop facile pour un député de conspuer ses « amis d'en face » lorsqu'il est entouré de députés du même parti. La réalité serait pourtant très différente si ce dernier était assis près de députés du parti adverse. La vie parlementaire fournit d'ailleurs de nombreux exemples où des députés membres de partis opposés ont tissé des relations très cordiales, voire amicales, avec leurs voisins de banquette et ce, malgré les divergences d'idées.

De plus, la disposition actuelle des sièges renforce l'idée que le député doit voter comme son parti et que le parti doit voter en bloc. Dans l'éventualité d'un plus grand nombre de votes libres, cela apportera une dynamique différente en chambre. Grâce à la disposition que nous proposons, il deviendrait plus difficile de pointer ceux qui ne votent pas comme la majorité de leur groupe parlementaire. (Cette réflexion sur la liberté du vote se poursuit au chapitre suivant.)

Ceux qui souhaitent préserver l'actuelle disposition des sièges s'appuient sur quatre arguments légitimes. Le premier est l'importance de l'appartenance au groupe, de manière à maintenir un esprit de cohésion dans le parti. Le second argument est de favoriser la communication rapide entre les députés lorsqu'ils doivent prendre la parole. Le troisième vise le maintien de la symbolique des relations de pouvoir entre les partis. Le quatrième est le coût d'une nouvelle disposition.

À notre avis, la cohésion entre les membres d'un parti est déjà assez forte pour se maintenir sans qu'ils soient nécessairement assis ensemble. Est-ce que les parlementaires ont vraiment besoin de s'asseoir à côté de leurs alliés pour savoir de quel groupe ils font partie? Pour ce qui est de la communication rapide entre les députés, d'une part les nouvelles technologies le permettent aisément et d'autre part, nous sommes persuadés que les changements que nous proposons à l'égard de la période de questions permettront une meilleure planification de l'action parlementaire, menant à moins d'interventions de la part des leaders.

Placer les députés selon l'ordre alphabétique de leur circonscription symbolisera que l'affiliation première du député va à son comté et non à son parti. Voici à notre avis, une excellente manière de passer d'une culture politique de confrontation à une culture de collaboration.

De plus, l'Assemblée nationale aura besoin d'effectuer des travaux dans un proche avenir. Voici une belle occasion de faire d'une pierre deux coups.

Nous souhaitons que notre Salon bleu devienne réellement un lieu d'échanges pour construire l'avenir du Québec. Disposer les sièges des députés en ordre alphabétique de circonscription va donc en ligne directe avec notre objectif d'établir une nouvelle culture politique.

Changer le nom des « oppositions »

Depuis toujours, nous utilisons les termes « opposition officielle » et selon les circonstances, deuxième groupe d'opposition. Tout comme pour les sièges des députés, l'organisation et la disposition au sein de l'Assemblée nationale ont non seulement une symbolique, mais ils envoient un signal quant au message que nous voulons transmettre à nos concitoyens.

Il est courant d'entendre que « l'opposition ne fait que s'opposer ». Est-ce normal? Est-ce acceptable? Est-ce dont nous nous attendons de notre Assemblée nationale et de nos dirigeants? Si le temps est venu de changer notre culture politique, il est temps de changer ces vieux symboles britanniques. Nous proposons que le nom « opposition officielle » soit remplacé par « Deuxième parti » et ainsi de suite pour le troisième parti et les autres. Afin que l'affiliation des députés aux tiers partis soit reconnue à l'Assemblée nationale, nous proposons qu'ils soient dorénavant appelés par le rang de leur parti (troisième parti, quatrième parti, etc.) et qu'ils ne portent plus le titre de député indépendant et cela, peu importe le nombre de députés de leur formation.

Nous sommes conscients que cette modification ne mène pas à de grands changements par elle-même. Toutefois, elle renforcerait l'idée que ce n'est plus une culture d'opposition qui doit régner à l'Assemblée nationale.

RÉDUIRE LA LIGNE DE PARTI

Lorsque la ligne de parti est devenue la norme à l'Assemblée nationale, elle avait pour but de rendre les partis politiques plus cohérents sur les enjeux nationaux. De nos jours, la ligne de parti contraint trop les députés et elle favorise en cela le cynisme auprès de la population.

Présentement, une bonne partie de la population croit que les députés sont des « yes-man » et non des gens d'idées et de convictions. C'est tout à fait compréhensible, puisqu'en public, le député n'a pratiquement aucune marge de manœuvre pour émettre une opinion contraire à celle de sa formation politique. Si les citoyens pouvaient assister au caucus des députés, ils verraient qu'il y a régulièrement d'importants débats de fond. L'impression d'unicité des opinions qu'impose la ligne de parti et l'énorme pouvoir des chefs et de son entourage créent donc la perception que le député a perdu son droit de parole au profit du parti. Lorsque l'élu est en profond désaccord avec ce dernier, de graves crises surviennent.

Ce constat nous amène à penser que notre système politique ne répond plus aux attentes de la population (et certainement pour un bon nombre de députés), principalement parce que les citoyens ne veulent plus qu'ils soient bâillonnés. Présentement, le parlementaire vote comme son parti le lui indique dans la grande majorité des cas, sauf exception où le vote libre est permis, ce qui n'arrive à peu près jamais. Le temps est venu d'inverser le système : que le vote libre devienne la norme et que le vote imposé par la ligne de parti soit l'exception. Seulement deux conditions permettraient à un parti d'imposer sa position à ses députés : les votes sur les budgets et les motions de censure, qui dans les deux cas, peuvent mener à la chute du gouvernement.

Cette nouvelle liberté aurait pour effet de responsabiliser davantage les députés lorsqu'ils auraient à expliquer leurs choix auprès de leurs électeurs (notamment lors des soirées publiques obligatoires), de diminuer considérablement le pouvoir des chefs et d'éliminer ces éventuelles crises dont se délectent les médias. Que les députés puissent agir en toute liberté obligerait chacun d'entre eux à évaluer chacun de leur vote, à mieux s'informer et à consulter encore plus leurs concitoyens. Trop souvent les députés vont voter en se fiant aux décisions prises par les dirigeants de leur parti. Ce n'est pas normal. Les Québécois souhaitent des élus qui se responsabilisent davantage et qui répondent de leurs votes à l'Assemblée nationale.

Certains diront que le vote ne devrait pas être libre lorsqu'il s'agit d'éléments faisant partie du programme de leur formation. Sauf que les programmes sont souvent votés quelques années plus tôt avant tel ou tel projet de loi et qu'une nouvelle réalité peut commander alors un changement de position. Le député doit donc être réfléchi, entendre la voix de ses concitoyens et comprendre cette nouvelle réalité. Un député responsable est également un député cohérent. Nous ne pourrions imaginer qu'un député puisse renier, pour des raisons futiles, le programme de sa formation. Il en subirait alors les conséquences.

Avec de la volonté, nous pouvons adopter une réforme qui est simple et qui n'engage pas de nouvelle loi. Elle ne nécessite que des engagements fermes des politiciens et des chefs de tous les partis.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Une autre tradition de notre parlementarisme est l'appel aux votes où, l'un après l'autre, les 121 députés sur les 125 (normalement, les quatre président et vice-présidents ne votent pas) se lèvent, ils sont nommés et ils se rassient. Une opération, somme toute assez longue, surtout si elle se répète à quelque occasions au cours de la même séance. Si les citoyens et les entreprises du Québec veulent passer à l'ère des nouvelles technologies par souci d'efficacité, l'Assemblée nationale devrait en faire tout autant et même donner l'exemple.

L'implantation du vote électronique doit maintenant être considérée, d'autant plus que des travaux sont à prévoir au Salon bleu. Actuellement, il est difficile de tenir compte des votes de chaque député individuellement. Si chaque vote tenu à l'Assemblée nationale était électronique, le résultat des votes pourrait être diffusé en direct sur le web et la télévision. De plus, il serait possible d'offrir les résultats des votes de chacun des députés sur le site web de l'Assemblée.

Avec les éventuels votes libres, les citoyens voudront connaître davantage la position de leur député. Le vote électronique est donc une mesure simple et moderne parfaitement compatible avec notre devoir de transparence. Pour les moments forts de l'Assemblée nationale, comme pour l'adoption du budget ou une motion de censure, nous pourrions conserver le vote traditionnel.

Réforme de la période de questions

La période de questions est le moment intense de la vie politique où il faut jouer le jeu de la partisanerie et y manifester bruyamment son appui, peu importe la teneur des propos. L'Assemblée nationale est le seul théâtre où les comédiens s'applaudissent eux-mêmes.

Alors que nous interdisons au public de réagir ou de manifester son approbation à ce que l'on appelle la « joute parlementaire » au nom du décorum, on tolère aux députés de sombrer dans des comportements qui ressemblent parfois à ceux sanctionnés dans les cours de récréation. Ce commentaire est régulièrement entendu de la part des citoyens, à la sortie du Salon bleu. La partisanerie qu'on y retrouve entache la réputation de l'Assemblée nationale.

Pour l'opposition, la raison qui génère le plus de grogne envers le parti gouvernemental est la manière dont les ministres ne répondent pas aux questions. Comme cela existe dans plusieurs parlements, nous proposons que les questions (principales seulement) soient envoyées au par écrit ministre visé au minimum deux heures avant le début de la période de questions et que le président en reçoive une copie afin de juger de leur recevabilité. Le président aurait le mandat de contraindre les ministres à répondre véritablement aux questions ou sinon d'exiger du ministre qu'il en prenne avis de la question et qu'il y réponde avant la prochaine période de questions. Ainsi, les ministres n'auraient plus la possibilité de ne pas répondre aux questions ou de les contourner.

Pour la partie gouvernementale, la frustration provient des questions insidieuses. Nous demanderions donc au président d'intervenir plus rapidement et de refuser une question complémentaire si elle est mal intentionnée. De plus, la révision des questions écrites à l'avance par le président mènerait à un ton moins cinglant de la part de l'opposition. De cette manière, nous croyons pouvoir réduire les frustrations des deux côtés de la chambre.

Comme on le fait déjà à Chambre des communes, les appels aux règlements doivent être retardés après la période de questions. Bien qu'ils soient parfois justifiés, les constants appels aux règlements, effectués par les leaders au Salon bleu, se transforment souvent en des échanges superflus qui n'ont d'équivalents dans aucun autre parlement de type britannique. De précieuses minutes normalement dédiées à la reddition de comptes sont ainsi perdues dans des commentaires souvent inutiles. Seuls les appels aux privilèges parlementaires doivent continuer d'être acceptés pendant la période de questions.

De plus, toute forme de manifestation, comme les applaudissements, souvent nourris et inutiles, devrait cesser. Du côté de l'opposition, en quoi poser une question au gouvernement mérite-t-il d'être applaudi? En fait, les seules raisons qui motivent l'opposition à agir ainsi sont pour projeter une image de solidarité et esbroufer les adversaires. Cette image, tout comme les applaudissements aux réponses, s'avère être de la poudre aux yeux pour les citoyens. La population en a assez de toute cette mise en scène d'un autre temps.

Finalement, nous recommandons que le CPRD se penche sur les différents exercices parlementaires de reddition de comptes, dont notamment, l'interpellation du vendredi matin, un échange de deux heures avec des questions et des réponses de cinq minutes de chaque côté. L'Opposition détermine les sujets qu'elle souhaite aborder et un seul ministre y est interpellé. Un exercice malheureusement peu connu. Malgré la période de questions quotidienne et l'interpellation du vendredi, les parlementaires et les citoyens ont souvent l'impression que l'on ne réussit pas à aller au fond des choses. Différents modèles existent et nous croyons qu'il serait utile d'en discuter...

Période de questions citoyennes

L'Assemblée nationale du Québec impose aux gouvernements municipaux de réserver une période de questions pour les citoyens lors de la séance du conseil. Ceux-ci ont donc directement accès à leurs élus. Pourquoi ne pas faire la même chose à l'Assemblée nationale?

Grâce aux nouvelles technologies, il serait simple d'organiser une période de questions citoyennes à la fin de chaque période de questions. Une quinzaine de minutes pourraient être réservées pour trois questions. Tous les citoyens pourraient demander l'autorisation de poser une question et celles-ci seraient déterminées au hasard, comme à l'Hôtel de ville de Montréal. Les questions devraient être connues d'avance, de manière à limiter le nombre d'interventions similaires. Le citoyen poserait ses questions principale et complémentaires en personne ou par vidéoconférence en respectant l'éthique de la chambre, au risque de perdre son droit de parole.

La symbolique de cette petite période de questions citoyenne est très forte. L'Assemblée nationale, qui se veut être la Maison du peuple, devient parfois une espèce de bulle où les députés embrassent sans retenue « joute parlementaire ». Introduire trois questions citoyennes chaque jour serait à la fois un geste d'humilité et contribuerait à changer grandement l'ambiance de la chambre et à redonner un certain pouvoir aux citoyens sur leurs élus.

Une telle réforme augmenterait l'intérêt des citoyens envers les travaux parlementaires. Puisque chaque jour trois citoyens poseraient leurs questions aux ministres, le réseau social de chacun de ces citoyens suivrait alors les débats et cela raviverait l'intérêt des citoyens pour l'Assemblée nationale. De plus, cette initiative serait susceptible d'attirer l'attention des médias nationaux sur de nouveaux enjeux.

Rôle du président de l'Assemblée nationale

Tel que présenté plus haut, le président de l'Assemblée nationale doit s'impliquer davantage lors de la période de questions afin de réduire les confrontations. Dans l'optique où les appels aux règlements sont toujours permis pendant la période de questions (mécanisme que nous souhaitons reporter), le président se doit d'intervenir plus rapidement lorsqu'un appel au règlement risque d'être soulevé. Cela devrait minimiser les interventions et les foires d'empoigne entre les leaders.

Bien qu'il existe des règlements afin de permettre au président d'exercer son autorité en chambre, force est de constater que ces dispositions devraient être renforcées. Pourquoi attendre au troisième appel à l'ordre avant d'expulser un député du Salon bleu? Comment se fait-il que, de jour en jour, ce sont souvent les mêmes députés qui font preuve d'indiscipline? Les conséquences sont-elles suffisantes pour avoir un véritable impact? La perte de parole du député pour une certaine période de temps devrait-elle être envisagée?

La période de questions doit être profondément réformée si on veut rétablir l'intérêt et regagner la confiance de la population. Nous proposons donc que le CPRP se penche sur la question afin de resserrer nos règlements et que le président puisse agir avec rigueur et célérité.

Élection du président et des vice-présidents

L'Assemblée nationale est la Maison du peuple et son éthique doit être irréprochable en matière de démocratie. Pour cela, le processus de l'élection de son président doit être exemplaire.

L'élection du président est effectuée par vote secret pour garantir la liberté d'expression et la confiance de tous les députés. Il est donc regrettable qu'un candidat obtienne l'appui public de sa formation politique, car cela tend à biaiser le processus du vote. Les règlements nécessitent donc certains ajustements en ce sens.

Tout comme le président, les vice-présidents devraient être élus également par vote secret, tout en garantissant que deux d'entre eux proviennent de la majorité parlementaire et le troisième de l'opposition.

Toute élection d'un président ou d'un vice-président de l'Assemblée nationale devrait offrir à tous les candidats la possibilité de faire un discours aux députés de quelques minutes. Ainsi, les candidats pourront partager leur vision de la présidence et leurs valeurs.

En comparaison avec le parlement fédéral, tous les députés sont automatiquement candidats au poste de président. C'est le député qui doit retirer son nom s'il ne veut pas être mis en nomination. Nous invitons le CPRD à réfléchir à ce processus de mise en candidature qui semble donner les résultats recherchés.

Limiter le nombre de ministres

Il est de la responsabilité du premier ministre de nommer les ministres qui composeront son gouvernement. Bien que les ministres nommés soient généralement des gens doués, il est fréquent que certains soient nommés pour des raisons purement stratégiques.

Nous avons vu, par le passé, des conseils des ministres dépasser la trentaine! Une vingtaine de ministres est définitivement suffisante pour administrer le Québec. Les nominations supplémentaires ne sont qu'une manière de remercier les députés pour services rendus ou pour donner plus de prestige à certains députés afin de favoriser leur réélection.

Il faut donc imposer un nombre maximal de ministres au sein du gouvernement québécois afin qu'il n'y ait plus d'abus de nominations partisans ainsi qu'un nombre minimal, afin de régulariser ces importantes fonctions. Nous estimons qu'entre 21 à 24 postes ministériels seraient amplement suffisants. Ce nombre ne doit pas inclure seulement les ministres, mais aussi les ministres délégués, les ministres d'État, les secrétaires d'État et toute autre appellation ministérielle.

Partager le conseil des ministres

Le Conseil des ministres est l'instance qui dirige l'exécutif québécois. Il est à l'origine de toutes les initiatives gouvernementales et est composé de tous les ministres du gouvernement. Son importance est cruciale pour la gestion de l'état.

Compte tenu des responsabilités conférées à ses membres, il est évident qu'il serait souhaitable d'y nommer les meilleurs gestionnaires, ceux qui possèdent l'expérience et la vision nécessaires pour administrer la destinée des huit millions de Québécois.

La situation actuelle n'est parfois pas conforme à cette logique. Bien que les critères prioritaires pour la nomination des ministres soient basés sur l'expérience ou la compétence, certains choix peuvent être purement partisans. De bons parlementaires peuvent ainsi être laissés sur le banc.

Généralement, les députés souhaitent se rapprocher le plus possible du chef et de son entourage. Cela est bien normal : qu'il entre en politique par un réel désir de changement ou par ambition, le député voudra se joindre au centre de décision afin d'atteindre ses objectifs. Pour plaire au chef et à son entourage, acquérir leur confiance et potentiellement obtenir un rôle de ministre, le député est donc naturellement enclin à vouloir plaire à son chef.

Malgré l'avènement éventuel du vote libre, il serait encore fort probable que le député voterait pour plaire à son chef. Le pouvoir du chef sur ses députés demeurera donc très important. Dans notre culture politique actuelle, le premier ministre a quasiment droit de vie ou de mort sur la carrière du député. Un pouvoir incommensurable!

Le législatif (les députés) doit obtenir plus d'indépendance face au pouvoir exécutif (le Conseil des ministres) et cela se traduit par la réduction du pouvoir du premier ministre sur ses députés. Un mode de scrutin différent permettrait cette situation de façon naturelle, advenant que des gouvernements élus ne soient plus majoritaires, mais plutôt minoritaires. Cela mènerait automatiquement au partage des postes au Conseil des ministres avec des membres de l'opposition.

Advenant l'échec de la démarche référendaire pour un nouveau mode de scrutin, il faudrait réfléchir sérieusement aux méthodes possibles de séparation des pouvoirs exécutif et législatif. Nous proposerions alors qu'un certain nombre de postes ministériels (par exemple, six à huit ministères) soit réservé aux partis de l'opposition et que tous les ministres soient élus par l'ensemble des parlementaires et cela, à partir des propositions des chefs de parti. La formule que nous proposons contribuerait à changer notre culture politique et diminuerait considérablement le pouvoir des chefs.

L'élection se gagne souvent avec un score final entre 40 et 50% alors que le parti au pouvoir détient 100% des postes au conseil des ministres. Pourtant, à des fins d'efficacité, les Québécois souhaitent être dirigés par les meilleurs hommes et femmes, peu importe leur parti.

Bâillon et filibuster

Le bâillon et le *filibuster* sont deux pratiques parlementaires souvent incomprises par le public. Toutefois, elles marquent de façon importante le travail du député. Le *filibuster*, aussi connu sous le nom d'obstruction systématique, est généralement utilisé par l'opposition en commission parlementaire afin de retarder, voire empêcher, l'adoption d'un projet de loi. Il arrive malheureusement que l'utilisation de cette stratégie mène parfois à des discours farfelus où tous perdent énormément de temps.

Le bâillon, aussi connu sous son nouveau terme technique, la procédure d'exception, est utilisé par le parti gouvernemental lorsqu'il souhaite limiter à quelques heures les débats sur un projet de loi et l'adopter rapidement. Bien que cette mesure soit maintenant restreinte à un seul projet de loi par utilisation, il n'en demeure pas moins qu'elle est peu démocratique et bien mal perçue par la population. Le bâillon peut toutefois, lors de circonstances exceptionnelles, être très important pour gérer des urgences nationales.

Le *filibuster* est une stratégie qui ne peut être utile que pour l'opposition et le bâillon est une procédure qui ne peut être enclenchée que par le parti gouvernemental. Il faut donc comprendre que ces deux stratégies sont en quelque sorte liées l'une à l'autre. Si l'opposition abuse du *filibuster*, le gouvernement peut toujours imposer le bâillon. Chacune de leur utilisation peut entraîner des dérapages qui encouragent inévitablement le cynisme chez les citoyens.

Il serait possible de réduire l'utilisation de ces stratégies en mettant sur pied un Comité des présidents (CDP). Ce comité devrait être composé du président et des vice-présidents de l'Assemblée nationale, des présidents des commissions parlementaires et des leaders de tous les partis politiques. On y négocierait d'avance le nombre d'heures dédiées à l'étude de chaque projet de loi, ce qui augmenterait la productivité du travail en commission parlementaire.

Ainsi, les partis d'oppositions n'auraient plus à faire du *filibuster* pour marquer leur opposition et il deviendrait quasiment inacceptable que le gouvernement impose un bâillon.

Les caméras au Salon bleu

L'image obsède les élus. À l'Assemblée nationale, les caméras ne captent que les députés qui ont la parole. Cela permet ainsi à tout député n'ayant pas la parole de lancer des propos parfois blessants ou même d'agir de façon déshonorante.

Pourtant, la période de questions n'est pas un huis clos! Si un député agit de façon disgracieuse, il devrait l'assumer et être prêt à ce que tous les Québécois voient son comportement. Sans faire la chasse aux images déplaisantes, il faudrait donc laisser les caméras avoir des plans plus larges, pour ainsi saisir les attitudes des parlementaires. Cela calmerait les ardeurs de certains députés.

Actuellement, les caméras sont situées face à face, derrière les rangées du parti gouvernemental et de l'opposition. La principale caméra utilisée lors des débats devrait se situer au-dessus du siège du président de l'Assemblée.

Dans notre système parlementaire, le règlement prévoit que les élus ne doivent pas s'adresser aux députés, mais directement au président. Toutefois, avec l'avènement de la télévision, les parlementaires ne regardent pas le président, car cela offrirait à la caméra une image de profil, ce qui, avouons-le, n'est généralement pas leur meilleur plan. Cette réalité contribue largement à la mise en scène que nous réprouvons.

Ainsi, les députés ont développé l'habitude de s'adresser au président, mais sans le regarder. Si la caméra était située au-dessus du siège du président, les députés devraient alors se tourner vers celui-ci, comme le prévoit le règlement, afin de faire une meilleure image télé. S'adresser au président tout en le regardant mènerait à des débats plus respectueux.

Vers une plus grande décentralisation

Nous parlons de décentralisation depuis de très nombreuses années, voire des décennies, mais les résultats sont rarement à la hauteur des attentes. Cela ne fait qu'alimenter le cynisme des citoyens en région où la gouvernance locale et régionale est revendiquée depuis trop longtemps. Pourtant, le pouvoir décisionnel doit être le plus près possible des citoyens, si nous voulons qu'ils se sentent responsables et impliqués dans la vie démocratique de leurs communautés. Ce que la municipalité peut faire, la MRC ne doit pas le faire ; ce que la MRC peut faire, la région ne doit pas le faire et ce que la région peut faire, l'État ne doit pas le faire. La décentralisation c'est la démocratie directe.

Il y a un débat à finir autour de cette question et la décision de ce qui devrait être décentralisé ne doit pas se faire de façon unilatérale, imposée par l'État. Cela serait irrespectueux envers ceux à qui nous voulons déléguer certains pouvoirs et contraire aux principes mêmes de la participation citoyenne.

Nous proposons donc de lancer « les États généraux » sur la gouvernance locale et régionale qui devrait culminer par l'adoption d'une loi-cadre. Toutes les formations politiques devraient s'engager formellement à donner suite aux recommandations des « États généraux ».

PROPOSITIONS – COMPORTEMENTS POLITIQUES

Une nouvelle culture politique ne peut pas être instaurée complètement avec le seul appui de nouveaux règlements ou de nouvelles lois. Le comportement même des élus doit changer.

Démission des députés

Il existe deux types de démissions pour les députés : la démission de leur parti et la démission de leur fonction de député. Les procédures concernant la démission d'un député de ses fonctions parlementaires méritent d'être resserrées, mais avant tout, il n'existe aucune convention morale ou réglementaire pour la démission d'un député de son parti.

La démission d'un député peut soulever des questions éthiques importantes. Nous devons garder à l'esprit que chaque situation menant à une démission est singulière et qu'il est très difficile pour cela de juger la décision d'un député démissionnaire.

Bien sûr, un député demeure un citoyen libre de son avenir. Ainsi, s'il perd foi dans le parti pour lequel il milite, il peut quitter à tout instant. Lui interdire une telle liberté augmenterait de façon importante le pouvoir du chef.

Bien qu'un des principes fondamentaux de notre démocratie soit la représentation de chaque circonscription par un député et non par un parti politique, les citoyens votent, en réalité, en grande partie pour une bannière politique. Nous ne pouvons exclure cet aspect de notre réflexion.

En ce sens, nous sommes d'avis qu'un député qui ne souhaite pas attendre les prochaines élections pour joindre un autre parti doit s'exposer au risque de la révocation pour s'assurer de l'appui de la population.

De plus, nous sommes d'avis qu'un député qui souhaite quitter avant d'avoir complété la moitié de son mandat, devrait être privé de ses indemnités de départ. La démocratie est une chose sérieuse et les démissionnaires hâtifs qui n'ont pas de raison valable (telles que des problèmes de santé) se comportent de façon irrespectueuse envers leurs concitoyens. Cela doit prendre fin. De plus, il est choquant pour les électeurs d'apprendre que le député à qui ils viennent d'accorder leur confiance ne leur a pas fait part de ses véritables intentions. Ce comportement contribue également au cynisme des citoyens.

En dernier lieu, nous considérons qu'un député ayant quitté son poste, que ce soit par démission ou défaite électorale, ne devrait pas avoir accès une seconde fois à son allocation de transition s'il redevient député. Il pourrait par contre toucher la différence entre ce qu'il a déjà obtenu et le maximum admissible.

Relations entre partis et propos partisans

La partisanerie, en politique, est malheureusement omniprésente. La collaboration existe, mais au deuxième niveau de notre culture politique. Actuellement, la confrontation est partout et toute tentative d'abattre ce mur au nom du progrès du Québec est perçue comme une possible trahison.

Par exemple, hormis heureusement la période estivale, il n'y a pas une journée où les partis d'opposition n'emploient pas un ton dénonciateur, voire accusateur. Les félicitations envers une action gouvernementale réussie sont rarement à l'écran. Ce genre de propos est même généralement honni par les directions des communications des partis. Pourtant, à force de déchirer sa chemise, l'opposition perd toute la crédibilité qu'elle pourrait acquérir en étant plus nuancée. Il est noble de mentionner les bons coups des autres partis et toute la classe politique y gagnerait en crédibilité.

Le gouvernement ne fait généralement pas mieux. Au lieu de prendre la responsabilité de l'administration de l'État québécois, il préfère régulièrement blâmer ses opposants politiques, alléguant que la source des problèmes provient du temps où ces derniers formaient le gouvernement. Triste partisanerie!

Pendant les campagnes électorales, tout un chacun accuse l'adversaire d'être la source de tous les problèmes. Nous assistons parfois à des comportements immatures, sinon carrément à des « campagnes de salissage ». Le temps n'est-il pas venu de se concentrer sur les solutions au lieu de chercher constamment à trouver la faille permettant de ridiculiser l'adversaire?

Seule la bonne volonté des élus pourra concrétiser cette dernière proposition. Aucune adoption de loi ou de règlement ne pourra se substituer à l'éthique personnelle et à la noblesse du député.

CONCLUSION

« Nous avons besoin de redécouvrir que le but de la politique est la recherche de la beauté. La beauté de faire le bien. La beauté de faire ce qui est juste. La beauté de faire qui est vrai. La beauté de la pudeur et du respect. La beauté de reconnaître la particularité de chaque être humain. »

-Niki Vendola, politicien italien

Que les élus se le tiennent pour dit, de vagues promesses de réformes lointaines ne suffiront pas pour changer notre culture politique. Si les efforts nécessaires ne sont pas faits par la classe politique, il est évident que la méfiance, le désintérêt et la grogne envers nos institutions et les décideurs ne pourront que s'accroître.

Bien que les députés aient un rôle primordial à jouer dans l'avènement d'une nouvelle culture politique, elle demeure la responsabilité de tous. Les citoyens et les médias ont aussi leurs propres remises en question à faire sur leur rôle et leur impact sur la politique québécoise.

Changer notre culture politique ne doit pas devenir une bataille pour l'obtention de votes. Il est évident que dans la situation actuelle, il faudra réunir les forces de tous ceux qui espèrent l'avènement de la « politique autrement ». Les citoyens doivent exercer une pression sur tous les leaders politiques pour qu'ils adoptent des propositions allant en ce sens.

Pour que ce changement soit possible, les citoyens doivent se mobiliser en sa faveur. Ils ne doivent pas s'attendre à ce que leurs élus modifient de façon importante les conditions qui favorisent leur maintien au pouvoir! Les citoyens doivent se faire entendre sur cet enjeu par tous les moyens : écrire à leur député, signer des pétitions, participer à des rencontres publiques, diffuser les idées sur Internet, etc. Tous ces moyens sont bons pour forcer les décideurs à adopter les réformes demandées.

Québécois, mobilisez-vous! Il est temps de redonner une raison de croire que la politique, peut changer les choses, qu'elle peut être noble et surtout, qu'elle peut faire rêver.


Seuls l'enthousiasme, la confiance et l'espoir permettront aux Québécois de se prendre en main. N'oublions pas tout ce que nous avons été capables de construire par le passé pour bâtir notre société. Nous sommes toujours capables de faire encore mieux.

Il reste plusieurs injustices à combattre et de nombreux projets à rêver. La politique doit être le point de rencontre de toutes les volontés de réformes nationales, d'où l'importance cruciale de rebâtir la confiance citoyenne. Pour cela, nous devons adopter une nouvelle culture politique.

« La politique n'est pas l'art du possible. C'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. »⁵

-Pierre Bourgault

⁵ Pierre Bourgault, « Pierre Bourgault, doux-amer ». Éditions Stanké, 1992.



Le cynisme politique se répand de plus en plus chez les Québécois. Pendant ce temps, une grande majorité des élus semble ignorer l'étendue du problème et continue d'exercer la politique de la vieille manière: une politique de confrontation et de publicité négative.

Pour rétablir la confiance des citoyens et pour réaliser de projets de société porteurs d'avenir, une nouvelle culture politique est nécessaire.

Suite à la consultation d'une vingtaine d'acteurs de la scène politique dont six anciens présidents de l'Assemblée nationale, ce manifeste pose les bases d'une réflexion apaisante sur notre système et nos pratiques politiques. Le vote libre des députés, des éléments de démocratie citoyenne, la réforme du mode de scrutin et la promotion d'une politique de collaboration y sont proposés. Il ne reste qu'aux Québécois ayant la démocratie à cœur de débattre de ces propositions et de les porter au cœur de notre culture politique.

**NOUVELLE
CULTURE
POLITIQUE
-ORG**

Sylvain Pagé est le député de Labelle à l'Assemblée nationale du Québec depuis 2001.

Pierre Lessard-Blais, co-auteur du manifeste, a rencontré Sylvain Pagé en 2009 et collabore fréquemment avec lui.